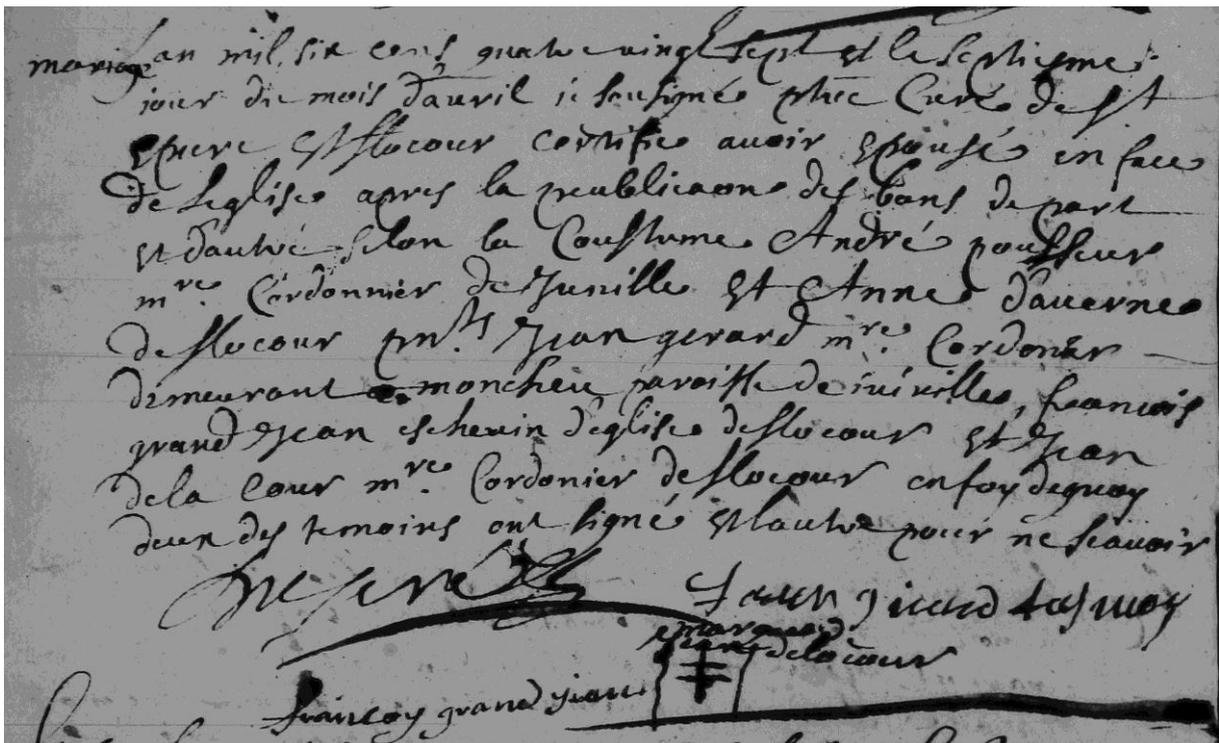


Mariage ou pas ?

A l'occasion de certains événements la presse remet sur le tapis la question qui est jugée délicate du mariage des prêtres catholiques.

Sans entrer dans le débat qui me dépasse largement je constate naïvement à la lecture des registres paroissiaux mosellans qu'il y a un peu plus de trois siècles la question ne se posait pas, bien au contraire.

Pour preuve l'acte de mariage de la commune de Flocourt référence 2Mi316/1 photo 936 :



*L'an mil six cens quatre vingt sept et le septiesme
jour du mois d'avril je sousigné prêtre curé de St
Epyvre et flocour certifie avoir épousé en face
de l'eglise après la peublicaon des bans de part
et d'autre selon la coustume André pousseur
maître cordonnier de Juville et Anne d'averne
de flocour presents Jean gerard maître cordonier
demeurant à moncheu paroisse de juiville, francois
grand jean eschevin d'eglise de flocour et Jean
de la Cour maître cordonier de flocour en foy de quoy
deux des temoins ont signé et l'autre pour ne scavoir
Duserré
Jean girard tesmoin
marque de Jean de la cour
francoy grand jean*

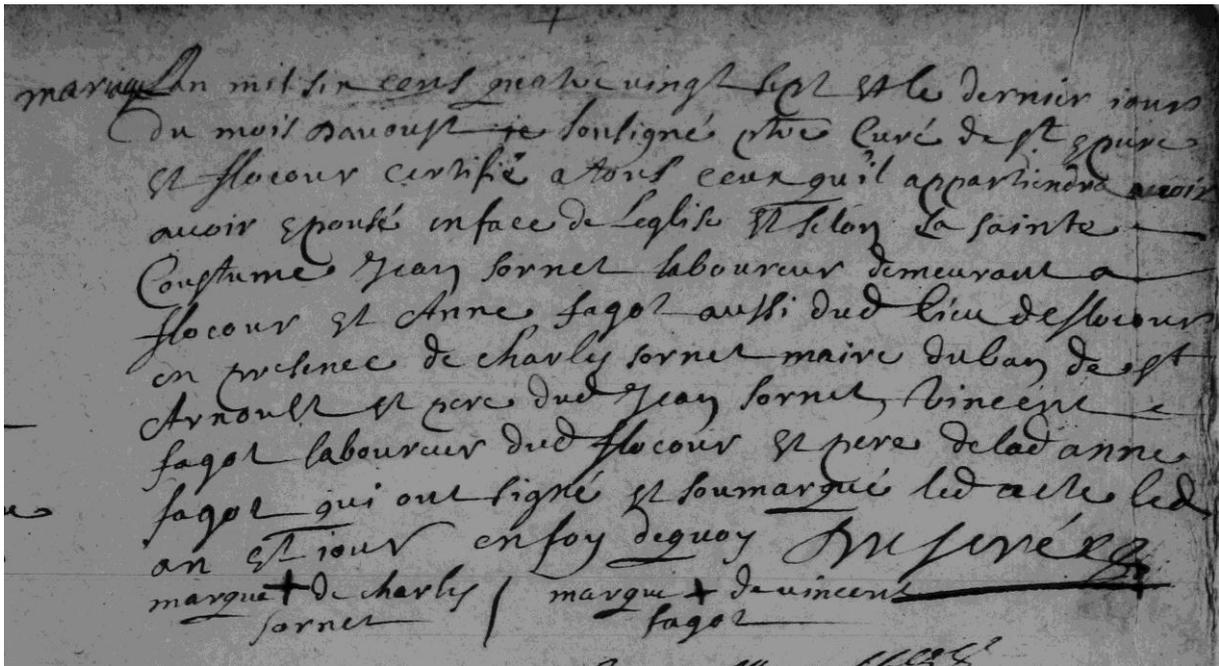
Au vu de cet acte nous pouvons nous demander si le curé hésitait encore à reconnaître la part d'homosexualité présente plus ou moins en chaque être humain ou s'il avait opté pour

la bisexualité. Toujours est-il qu'il a choisi le mariage à trois sans se cacher puisqu'il y a eu publication de bans et sans offusquer le moins du monde ses contemporains.

J'ai remarqué que dans de tels trios les enfants qui naîtront ne seront jamais revendiqués par l'ecclésiastique mais toujours attribués aux deux tiers restants.

L'histoire ne s'arrête pas là car le curé ne supportant vraisemblablement plus ses conjoints s'est séparés d'eux pour en choisir deux autres moins de cinq mois plus tard. Je lance un appel; en effet je n'ai pas trouvé trace de l'acte officiel de séparation. Il se cache peut-être dans une autre série d'archives, mais laquelle ?

Voici le nouvel acte de mariage à Flocourt référence 2Mi316/1 photo 935 :



*L'an mil six cens quatre vingt sept et le dernier jour
du mois d'auoust je sousigné prêtre curé de St Epvre
et flocour certifie à tous ceux qu'il appartiendra
avoir epousé en face de l'église et selon la sainte
coustume Jean Sornet laboureur demeurant à
flocour et Anne jagot aussi dudit lieu de flocour
en presence de charles sornet maire du ban de St
Arnoult et pere dudit Jean Sornet, Vincent
jagot laboureur dudit flocour et pere deladite anne
jagot qui ont signé et soumarqué ledit acte ledit
an et jour en foy de quoy
Duserré
marque de charles Sornet
marque de vincent jagot*

Ce second acte nous apprend en plus que la pratique dont il est question dans cet articulet est tout à fait conforme à la coutume.

L'histoire est sans fin et le dicton "jamais deux sans trois" déjà d'actualité car le 15/8/1688 le même curé remettait ça avec deux nouveaux partenaires. Pour ne pas lasser le lecteur je donne simplement la référence de l'acte : Flocourt 2Mi316/1 photo 927 tout en précisant que le curé pour être certain d'être compris a écrit qu'il avait "épousé et marié selon la coutume de notre mère la Ste Eglise".

Conclusion

Une fois encore il faut se méfier et prendre du recul avec ce qui est écrit.

Nous sommes ici en présence du glissement de sens du verbe "épouser". De nos jours il signifie "prendre pour mari ou pour femme". Il y a trois cents ans il pouvait s'utiliser pour "célébrer officiellement les cérémonies du mariage entre un homme et une femme". Ce n'est pas du tout la même chose.

Peut-on rire de toute chose ? Oui lorsque cela reste dans le domaine de la taquinerie sans aucune intention de faire du mal à qui que ce soit.

11/09/2010
Michel LECOMTE
Cercle du Pays Messin